Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_140-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
25_140

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-cinq, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 17 décembre 2025**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 10 décembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 22
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2025

****

Présents : Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme FORESTIER Anne, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LE BESCO Joël pouvoir à Mme GIROUX Yolande, M. LEGRAND Jean-Luc pouvoir à M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LARCHER François pouvoir à M. DENOUAL Jean, Mme BAUDOIN Nadine pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

****

Président de séance : Pour le Maire empêché, Mme GIROUX Yolande, 1° adjointe.

Secrétaire de séance : Mme FERRÉ Karine, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_140-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

25-140) PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) – AVENANT A LA CONVENTION OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Rapporteurs : Pour le Maire empêché, Mme Yolande GIROUX, 1° adjointe - Mme Odile DELAHAIS, Adjointe à la vie économique, touristique, communication et patrimoine

Nomenclature : 3.1 – URBANISME/Documents d'urbanisme

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n°21-56 en date du 7 avril 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »,
VU la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 28 mai 2021,
VU la convention d'entente tripartite entre les communes de Combourg, Tinténiac et Mesnil-Roc'h en date du 2 août 2021,
VU la délibération n°22-155 en date du 2 novembre 2022 approuvant le programme Petites Villes de Demain (PVD) - convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),
VU la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), signée le 16 novembre 2022,
VU l'avis du comité de pilotage Petites Villes de Demain, du 27 novembre 2025 concernant le projet d'avenant à la convention PVD valant ORT,

CONSIDÉRANT la poursuite du programme « Petites Villes de Demain » sur le territoire de Combourg et les communes partenaires : Mesnil-Roc'h et Tinténiac,
CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le programme aux enjeux du territoire au fil de la déclinaison du programme d'action,
CONSIDÉRANT la présentation des modifications exposées ci-dessus et précisées en annexe de la présente délibération,
CONSIDERANT l'avis favorable du comité de pilotage, réuni le 27 novembre 2025,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification du périmètre ORT pour la commune de Combourg ainsi :
  - Ajout du secteur Est de la rue de l'Abbaye
  - Ajout de l'îlot bâti de la crêperie l'Angevine
- **D'APPROUVER** l'intégration des nouvelles fiches actions suivantes au sein de la convention cadre PVD valant ORT :

Approfondissement des connaissances nécessaires à l'amélioration des dispositifs ou à la mise en œuvre opérationnelle de futurs projets	**Action n°2** : Réflexion sur l'aménagement du quartier de l'avenue Général de Gaulle (Cultivert)
	Action n°3 : Réflexion sur le devenir du site de la Gendarmerie
	Action n°4 : Réflexion sur le devenir des ateliers techniques municipaux

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_140-DE

Mise en œuvre opérationnelle d'actions concrètes	**Action n°11** : Déclinaison du Schéma Directeur des Mobilités Douces en faveur d'un apaisement de la circulation et de la diminution de la pollution en centre-ville
	Action n°12 : Création d'un équipement sportif de Pumptrack

- D'**APPROUVER** le projet général d'avenant à la convention cadre,
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention cadre ORT « Petites Villes de demain » pour la ville de Combourg,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

K. FERRÉ

Pour le Maire empêché par application de l'article 2122-17 du CGCT

La 1° Adjointe, Y. GIROUX